



## ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION

Secrétariat :  
c/o OEPN  
Les Champs Fallat  
CH-2882 St-Ursanne  
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11  
kathrin.gschwind@jura.ch

### Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

<b>SEANCE N° 2/2006</b>	<b>DATE :</b>	<b>28 avril 2006</b>
	<b>LIEU :</b>	<b>Delémont, Salle Car postal</b>
	<b>HEURE :</b>	<b>9h30 – 13h00</b>

<b><u>PARTICIPANTS :</u></b>		Distribution
R. Longet	equiterre, Président	1
<b>bci</b>		
M. Fischer	bci Betriebs-AG	1
A.-F. Wagner	bci Betriebs-AG	1
<b>Canton du Jura</b>		
J.-P. Meusy	RCJU/OEPN	1
A. Bapst	RCJU/OEPN	1
F. Schaffter	RCJU/JUR	1
J.-B. Maître	RCJU/SAT	1
<b>Communes et institutions suisses</b>		
B. Hammer	OFEV	1
P. Girardin	Commune de Bonfol	1
J.-C. Hennet	Commune de Bonfol	1
<b>Communes françaises</b>		
J.-R. Frisch	Maire de Pfetterhouse	1
M. Heyer	Adjoint au maire de Pfetterhouse	1
H. Ecoffey	Maire de Réchésy	1
<b>Territoire de Belfort (administration, conseil général)</b>		
J. Raymond	DDAF du Territoire de Belfort	1
<b>Haut-Rhin (administration, conseil général)</b>		
J.-M. Comesse	DDAF Haut-Rhin (remplace B. Grebot)	1
<b>Sociétés civiles</b>		
L. Merguin Rossé	Pro Natura Jura	1
J.-P. Egger	Pro Natura Jura	1
M. Forter	Consultant Collectif Bonfol	1
J.-L. Walther	Consultant Collectif Bonfol	1
M. Wüthrich	Greenpeace	1
J.-C. Probst	Unia Le Syndicat	1
S. Küffer Heer	Demeter Suisse	1
I. Chevalley	equiterre	1
<b><u>EXCUSES :</u></b>		
<b>Canton du Jura</b>		
M. Buser	Consultant Gouvernement RCJU	1
<b>Communes et institutions suisses</b>		
C. André-Fridez	Commune de Beurnevésin	1
H. Kaegi	Commune de Beurnevésin	1
<b>Préfecture du Haut-Rhin (coordination des services de l'état français)</b>		
J. Normand	Sous-préfet d'Altkirch	1
<b>Franche-Comté (administration, conseil régional)</b>		
M. Halliez	Conseil régional Franche-Comté	1
M.-P. Collin Huet	DIREN Franche-Comté	1
<b>Alsace (administration)</b>		
B. Blanchard	DIREN Alsace	1
M. Mouttet	DRIRE, Alsace	1
<b>Haut-Rhin (administration, conseil général)</b>		
A. Michel	DDASS Haut-Rhin	1
F. Demuth	Conseil général du Haut-Rhin	1

<b>Territoire de Belfort (administration, conseil général)</b>		
E. Lalaurie	DDASS du Territoire de Belfort	1
J. Monnier	Conseil général du Territoire de Belfort	1
J.-C. Meuley	Vice-président de la Communauté d'agglomération Belfortaine	1
<b>Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du b. v. de la Largue et du sect. de Montreux</b>		
D. Dietmann	SMARL	1
<b>Sociétés civiles</b>		
Ph. Riat	WWF	1
A. Fousseret	Collectif Bonfol, conseiller régional, vice-président de la CIB	1
J.-F. Gerber	Chambre de commerce et d'industrie JU	1

## Introduction

- R. Longet souhaite la bienvenue aux personnes présentes et mentionne l'actualité de ces dernières semaines :
  - La question écrite de L. Merguin Rossé concernant le suivi de l'état sanitaire de la population et des travailleurs durant la phase d'assainissement de DIB (réponse du Gouvernement en annexe),
  - Les articles de presse: Lors de la séance du 11 novembre 2005 un communiqué de presse a été transmis aux médias. Ce communiqué a été repris dans le quotidien jurassien (cf. articles disponible sur le site Internet [www.jura.ch/ci-bonfol/](http://www.jura.ch/ci-bonfol/)).
- Le collectif Bonfol mentionne les derniers échanges qu'il a eus avec le Ministre chargé du DEE L. Schaffter concernant la procédure de plan spécial. La demande du collectif Bonfol et la réponse du DEE sont disponibles en annexe de ce PV.
- L. Merguin Rossé regrette que dans le rapport 2005, sur les 5 propositions de corrections faites par le collectif Bonfol, seules 2 ont été reprises par M. Longet. Ce dernier va vérifier la chose.

## 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- J.-B. Maître interviendra en début de séance en faisant une présentation de la procédure de plan spécial.

## 2. Procès-verbal de la séance du 9 février 2006

- Le PV de la séance du 9 février 2006 est adopté sans modifications.
- S. Küffer Heer revient sur le point 3.3.4 de ce PV concernant la question des délais pour la procédure. Elle pense également que les délais sont trop courts.

## 3. Communications du canton

**3.1. Présentation de la procédure du plan spécial cantonal pour la décharge industrielle de Bonfol par J.-B. Maître (service de l'aménagement du territoire du canton du Jura : SAT).** Cette présentation est disponible dans son intégralité sur le site Internet de la CIB.

- 3.1.1. Rappel des différentes compétences :

L'OEPN est le service maître dans le dossier avec le soutien des autres services (AMT : Arts et Métier, FOR : Forêts, Labo : Laboratoire cantonal, PCH : Ponts et Chaussées, JUR : Juridique, etc.). Le service de l'aménagement du territoire (SAT) établit et coordonne la procédure de plan spécial. Il gère l'information et le dépôt public. La section des permis de construire (SPC) interviendra notamment lors des demandes de permis de construire qui seront nécessaires pour certaines infrastructures. M. Maître mentionne la définition et le contenu du plan spécial ainsi que le rôle du canton dans le cadre de cette procédure. Pour la structure du dossier de plan spécial, outre le plan et les prescriptions, bci

propose de remettre 6 rapports spécifiques (3 rapports concernent plus particulièrement les installations et 3 autres concernent l'exploitation).

– 3.1.2. La procédure de plan spécial se déroulera selon les étapes suivantes (cf. détails dans la présentation annexée) :

1. Elaboration du projet par les requérants;
2. Information et participation : **des séances sont prévues le 28 juin à Bonfol et le 29 juin à Pfetterhouse**, les dossiers seront consultables dans les communes jusqu'à mi-juillet. Les rapports seront également disponibles sur le site Internet du Canton. Mise au net et examen préalable : **août à octobre 2006**,
3. Dépôt public de 30 jours à Bonfol, Pfetterhouse et Réchésy (octobre à novembre 2006) : Suite à la séance du 21 mars à Altkirch, il a été convenu avec les autorités françaises, qu'un dépôt public soit effectué également à Réchésy (cf. PV de la séance en annexe) ; le gouvernement du canton du Jura décidera de la date du dépôt public.
4. Recueil des oppositions. Il est précisé que le collectif Bonfol ou certains de ses membres individuellement pourront se prononcer au niveau cantonal.
5. Séances de conciliation (novembre - décembre 2006),
6. Décision d'approbation du Gouvernement (fin décembre – mi janvier 2007),
7. Ouverture des voies de recours. Cette procédure a un effet suspensif en Suisse mais pas en France.

#### **Discussion concernant cette présentation :**

- R. Longet félicite le SAT de la procédure mise en place qui garantit une bonne coordination entre la Suisse et la France. La population française aura ainsi la possibilité de s'exprimer. Il fait cependant remarquer que le déroulement de la procédure pendant l'été pourrait gêner la participation de certaines personnes.
- J. Raymond reprend le PV (français) de la séance du 21 mars à la préfecture d'Altkirch. Il mentionne qu'il a été proposé par les DDAF 68 et 90 que le coût des avis à paraître dans la presse locale (de l'ordre de 2'000 € par préfecture) soit pris en charge par le budget de la CIB.
- F. Schaffter précise qu'en général ces frais sont pris en charge par le requérant du projet, c'est-à-dire bci, mais c'est ici une démarche volontaire qui ne peut pas lui être imposée.
- R. Longet répond que ce n'est pas à la CIB de prendre en charge ces frais d'information. Son rôle n'est pas d'organiser les enquêtes publiques.
- J.-R. Frisch ajoute qu'il souhaite que les frais d'information des communes en France dans le cadre de l'enquête publique soient pris en charge par la bci.

#### **3.2. Présentation du traitement des exigences par A. Bapst. Cette présentation est disponible dans son intégralité sur le site Internet de la CIB.**

Depuis la présentation des consortiums en février par bci, les échanges pour la validation des compléments E1 se sont intensifiés. Actuellement, le traitement des 22 exigences E1 est en cours de finalisation. Ces exigences sont traitées par thèmes : historique, hydrogéologie, etc. (cf. tableau). Elles seront synthétisées dans un rapport qui sera remis fin juin. Ce rapport contiendra les points suivants :

- I. Introduction (présentation des objectifs de ce document de synthèse - liens avec le projet d'assainissement remis par bci le 4.12.03 - référence à la prise de position du canton du 8.09.04) ;
- II. Synthèse des exigences individuelles pour les compléments E1 (résumé des compléments du domaine avec conclusion, information et réponses fournies par bci, position de l'OEPN, éléments à prendre en compte dans le projet de construction, annexes) ;
- III. Synthèse globale de tous les compléments E1 (note sur l'ensemble des exigences E1 avec synthèse pluridisciplinaire, liens avec le projet d'assainissement remis par bci le 4.12.03 - référence à la prise de position du canton du 8.09.04 et aux demandes formulées).

### **3.2.1. Traitement de l'historique** (cf. détails dans la présentation):

Le dossier est en voie de finalisation. Des points ont été acquis notamment concernant le contenu de la DIB.

#### **Discussion concernant la présentation de l'exigence "Historique" :**

- M. Forter demande si bci a fourni un rapport détaillé sur les productions de la chimie et les déchets produits dans les années d'exploitation de la DIB.
- A. Bapst répond que le canton ne dispose pas d'un tel document, mais qu'il accepte la réponse de la bci qui affirme qu'elle a fourni tous les éléments dont elle disposait. Un rapport détaillant tous les éléments transmis par bci sera disponible fin juin.
- M. Fischer précise que la bci a remis un rapport qui synthétise les informations dont elle dispose.
- J.-P. Meusy ajoute que le projet bci devra tenir compte des incertitudes concernant le contenu de la décharge. La sécurité des travailleurs est un point sensible. Il propose que M. J. Parrat soit invité à la prochaine séance de la CIB pour parler de cette problématique.
- L. Merguin Rossé a le sentiment que les exigences du Canton tendent à diminuer. Elle a des doutes par rapport à la fermeté que le canton devrait maintenir.
- A. Bapst mentionne que l'exigence sur l'historique est traitée depuis bientôt 1 an. Le canton accepte les réponses fournies, tout en précisant qu'il faudra mettre en place des mesures de précaution pendant les travaux.
- M. Wüthrich ajoute que la bci a dit que les dioxines ne posaient pas de problème. Les informations dont le collectif Bonfol dispose sur le sujet sont plus complètes que celles de bci (Cf. rapport dioxines de M. Forter). Il pense qu'il y a encore des lacunes dans les réponses de bci aux exigences E1. Il demande si le rapport de bci correspond bien aux exigences du canton.
- A. Bapst répond que le document correspond à l'état des connaissances. Le canton prend acte de la réponse de la bci qui dit ne pas disposer d'autres données. Il ajoute que les éléments non résolus feront l'objet d'exigences précises dans le cadre du suivi du dossier.
- M. Fischer répond que le rapport remis au canton contient une liste des substances qui pourraient être présentes dans la DIB. Il n'y a pas d'information sur les quantités précises de déchets produits. La bci a répondu à l'exigence 11.1 "substances critiques" : ces substances ont été mentionnées en évaluant les dangers vis-à-vis de l'homme. Il est vrai qu'il reste des incertitudes par rapport à la nature exacte des déchets, mais toutes les mesures de sécurité prennent en compte cette incertitude.
- I. Chevalley précise que théoriquement les quantités pourraient être calculées. Les réactions possibles entre les différents produits devraient être évaluées.
- M. Fischer répond que toute la liste des substances a été énumérée.
- M. Forter demande s'il est prévu de mettre en place un système de traitement de l'air.
- La question du traitement de l'air est en cours d'étude par les experts. Une séance avec le canton est prévue le 5 mai.
- B. Hammer précise qu'il est nécessaire de définir la nature des substances, mais il n'est pas toujours possible de connaître toutes les quantités en détails. Il faut définir les substances critiques pour ensuite pouvoir prendre toutes les mesures de sécurité sur le chantier, notamment pour la protection des travailleurs.
- M. Wüthrich demande à bci si elle peut donner le nombre de substances présentes dans la DIB.
- M. Fischer répond que la bci a travaillé par groupe de substances. Il ne peut pas ici donner le nombre précis de substances. Si un membre de la commission souhaite des informations plus exactes sur ce sujet, il faut l'annoncer et un spécialiste de la bci pourra répondre aux questions durant une prochaine séance.
- A.-F. Wagner ajoute que les informations afférentes aux compléments seront rendues publiques fin juin, et que ces données pourront alors être consultées.

- R. Longet fait remarquer que la bci est en cours d'élaboration des compléments, c'est pourquoi il n'est pas encore possible de connaître le détail des études. Lors de la publication prévue fin juin, les personnes intéressées pourront se prononcer.
- J.-P. Meusy propose qu'une séance soit organisée entre les spécialistes du collectif Bonfol et le canton pour faire le point sur l'historique. Cette séance pourrait se dérouler sur le même principe que celle qui a eu lieu au sujet de l'hydrogéologie le 20 mars 2006.
- M. Wüthrich souhaite savoir s'il est prévu de mettre en place un système de traitement de l'air.
- M. Fischer répond que toutes les variantes sont encore ouvertes et que le traitement n'est pas encore défini.
- A. Bapst ajoute que la thématique des exigences sur l'air n'a pas encore été traitée, mais le sera dans les jours suivants.
- J.-P. Egger demande si des travaux ont été entrepris pour connaître le contenu de la DIB.
- M. Fischer répond que la bci dispose de nombreuses analyses de l'eau contenue dans la décharge, qui peuvent servir de base pour le calcul des émissions gazeuses. Pour évaluer les émanations gazeuses, des mesures ont été faites in situ en 2004 et en 2005. L'OEPN a assisté aux déroulements des essais sur le site. Un rapport sur le sujet a été remis à l'OEPN.
- J.-R. Frisch est satisfait du déroulement des opérations. Il ne souhaite pas que l'on fasse dès à présent un procès d'intention à bci sans connaître le contenu des rapports qui seront présentés en juin. Il réitère sa confiance dans la bci et espère que le dossier de plan spécial ne prendra pas de retard. Il prend note que la problématique du traitement de l'air est encore ouverte.

### **3.2.2. Traitement de l'hydrogéologie** (cf. détails dans la présentation):

Les études hydrogéologiques ont progressé très favorablement. Une modélisation des eaux souterraines dans les cailloutis du Sundgau a été réalisée. Cette modélisation a été ajustée en fonction des recommandations des experts du canton. Des nouveaux essais de pompage, réalisés au mois de février, ont permis de valider certains paramètres du modèle. Ce modèle permet de tester notamment la barrière hydraulique. Les derniers résultats montrent que de nouveaux ajustements seront nécessaires pour renforcer cette barrière. Le point E2.4 concernant l'étude de la série des Vosges est toujours en suspens.

### **Discussion concernant la présentation de l'exigence "Hydrogéologie" :**

- J.-P. Egger demande si une séance avec la présence de l'expert français M. Jacky Mania pourra être organisée avant juin ou juillet.
- A. Bapst répond que J. Mania a été reçu par l'OEPN et ses experts au cours d'une séance le 20 mars dernier.
- R. Longet demande à J.-L. Walther s'il est possible d'organiser la séance de la CIB en juin à Besançon. Une séance était initialement prévue pour discuter d'hydrogéologie avec les experts français. Le rapport de J. Mania et J.-L. Walther devait également être transmis.
- J.-L. Walther répond que le 19 et le 30 juin J. Mania est disponible, mais qu'il attend l'invitation du Conseil régional de Franche-Comté. Il profitera de la rencontre prévue le 8 mai pour établir le processus de coordination entre M. Fousseret et M. Normand, pour leur parler de l'invitation de la CIB.
- J.-R. Frisch souhaite que l'expert du BRGM, M. Elsass, soit présent pour la prochaine séance de la CIB.
- J.-L. Walther revient sur la séance qui s'est déroulée avec les experts du canton au sujet de l'hydrogéologie. De nombreux points ont été éclaircis, cependant d'autres restent ouverts. Il pense que la migration verticale des polluants n'est pas suffisamment prise en compte. Il faut clarifier de manière claire les failles qui pourraient toucher les sources karstiques. Les écoulements régionaux doivent être mieux définis (avant, pendant et après les travaux). Il remarque que la source de Beurnevésin présente parfois des traces de pollution. Les études hydrogéologiques pour comprendre le fonctionnement de la source de Pfetterhouse sont très succinctes. Il est nécessaire de connaître son

débit en détail pour pouvoir estimer l'étendue de son bassin versant. Pour le CSS (concept de surveillance et de sécurité) il souhaite reprendre contact avec Jean Fernex de l'OEPN pour préciser certains points, comme les seuils d'alarme. Il constate cependant que l'ampleur et la fréquence des analyses ont été nettement améliorées par rapport au précédent CSS.

- A. Bapst répond que les remarques formulées par le Collectif Bonfol lors de la séance du 20 mars vont être prises en compte.
- M. Forter demande si l'exigence sur la série des Vosges pourrait être fournie en juin.
- J.-P. Meusy rappelle que la bci a signé la convention en novembre 2005. L'exigence de la série des Vosges fait partie intégrante de la décision d'approbation.
- A.-F. Wagner ne souhaite pas répondre aujourd'hui sur ce point qui est encore en cours de discussion. La réponse sera donnée fin juin.
- M. Wüthrich constate que la question des piézomètres est encore ouverte, ce qui est un indice de la mauvaise volonté de bci.
- L. Merguin Rossé regrette qu'aujourd'hui la bci ne donne aucun élément. Si la bci refuse de donner des informations, nous allons vers un blocage, car elle pense que la NIE (Notice d'impact sur l'environnement) ne sera pas prête pour le mois de juin.
- A.-F. Wagner répond qu'il faut laisser le temps aux spécialistes de travailler et que dans la phase d'information / participation prévue dans la procédure du plan spécial cantonal, des propositions pourront être faites.
- J.-R. Frisch ne souhaite pas que l'on arrive à un blocage général.
- J.-P. Meusy revient sur l'historique du dossier et rappelle qu'il était prévu initialement que les exigences soient prêtes pour juin 2005, mais qu'il y a eu des blocages pour des questions juridiques. Le déblocage n'a eu lieu qu'en décembre 2005, ce qui explique tout le retard pris.
- J.-C. Hennet pense que la gestion de la question des piézomètres dans la série des Vosges a été calamiteuse. Malgré toutes ses critiques, le collectif Bonfol n'a pas réussi à faire avancer cette exigence. A présent, suite à l'accord qui a été signé en novembre, cette exigence n'est plus contestée. Une solution sera certainement trouvée dans les semaines qui viennent.

### **3.2.3. Traitement de la NIE, base de la halle / géotechnique, aménagement du site de déconstruction / conception des halles** (cf. détails dans la présentation):

La NIE (Notice d'impact sur l'environnement) sera déjà bien élaborée pour juin. Le cahier des charges de cette NIE est en cours de validation par le canton.

Le canton a validé le concept général des infrastructures et du principe de déconstruction le 20 avril 2006. Toutes les questions annexes vont être discutées dans les thèmes principaux (air, eaux, protection des travailleurs et de la population). Le thème de la gestion des eaux va être discuté au cours de la séance du 8 mai.

Tous les thèmes sont à présents ouverts et en cours de discussion.

#### **Discussion concernant l'aménagement du site de déconstruction et la conception de la halle :**

- J.-R. Frisch demande comment la halle pourra être hermétique, car il est prévu qu'elle soit déplacée.
- M. Fischer répond qu'il est prévu d'assainir en deux étapes. Une première moitié sera excavée et assainie. Le remblaiement sera alors possible. De plus, la DIB est divisée en deux parties avec une digue naturelle intermédiaire sur laquelle les structures pourront s'appuyer. Les déchets ne seront jamais à ciel ouvert.
- L. Merguin Rossé demande si la réaffectation du site est déjà prévue.
- J.-B. Maître répond que la commune, en tant que propriétaire, devra se prononcer sur la réaffectation du site, qui est actuellement en zone forestière.

- P. Girardin ajoute que la commune ne pourra pas faire autre chose que de remettre le site en zone forestière. Un biotope pourrait être créé, ou bien une forêt en station pourrait remplacer les résineux actuels.
- R. Longet dit qu'il faut projeter dès maintenant ce que deviendra le site.

### **3.2.4. Projet de désorption thermique**

La décision d'implantation de l'installation n'est pas encore prise.

### **3.2.5 Transports et exportation des déchets**

Une séance entre la bci et l'OEFV a permis de fixer les modalités à l'exportation ainsi que la validation et les homologations des containers. Les déchets ont été attribués à la classe 19.02.04S. B. Hammer précise que ce code a été attribué selon la nouvelle ordonnance.

### **3.2.6 Santé et sécurité au travail**

La préparation des dossiers sur la sécurité des travailleurs fait actuellement l'objet d'un suivi. Les séances initiales ont eu lieu les 31 mars et 11 avril. Des séances sont encore prévues le 28 avril, 3 et 5 mai. Des analyses de risque seront nécessaires dans le cadre du permis de construire.

### **3.2.7 Environnement, forêt et santé publique, NIE (Notice d'impact sur l'environnement).**

Le cahier des charges de la NIE a été discuté avec la bci et fait l'objet de dernières adaptations. Les travaux de réalisation de l'étude sont en cours: Le projet de défrichement est en cours d'acceptation par le service des forêts (FOR) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'analyse de risque succincte OPAM va être présentée le 5 mai. Le traitement de l'air sera abordé dans la NIE. Des campagnes d'analyse des sols sont en cours.

## **4. Etat de la procédure : Signature de l'accord particulier**

- J.-P. Meusy précise que l'accord particulier a pris beaucoup de retard et qu'il n'a été signé que le 23 février 2006. Ce premier accord particulier signé entre les quatre partenaires – Gouvernement jurassien, BCI, Office fédéral de l'environnement et commune de Bonfol – précise les termes de la collaboration, notamment entre l'Autorité cantonale et la bci, pour la phase actuelle du projet d'assainissement. Sa validité s'étend jusqu'à l'obtention du permis de construire qui est attendu au plus tôt pour le dernier trimestre 2006. Cet accord décrit les règles de collaboration, la politique de communication et la description de la suite de la procédure. Il met en place un comité restreint qui regroupe les quatre partenaires précités.

## **5. Communication de la commune de Bonfol**

- P. Girardin dit qu'à la suite de la présentation des consortiums en février à la population de Bonfol (assemblée d'information du 21 février), il y a eu de nombreuses questions sur les nuisances (trafic routier, voies d'accès, bruit, etc.). Le 3 mars 2006, les autorités communales ont adressé leur prise de position dans un courrier à bci. La commune, dans son bulletin trimestriel, a également communiqué à la population quelques éléments pratiques relatifs aux travaux d'assainissement de la DIB (chemin d'accès routiers à la DIB, transport des déchets vers des centres d'incinération, zones de stockage). Toutes ces informations sont disponibles sur le site Internet de la commune : [www.bonfol.ch](http://www.bonfol.ch)

## 6. Travail de presse de la commission

- R. Longet demande aux membres de la CIB leurs avis sur le mode de communication avec la presse. Faut-il comme par le passé convoquer les journalistes à une conférence de presse à la fin des séances de la CIB ou bien leur transmettre un simple communiqué de presse. A l'époque, la presse avait fait des commentaires comme quoi cela ne valait pas la peine de les convoquer si la CIB n'avait rien à dire !
- Après un tour de table, il est finalement décidé de fournir un communiqué de presse à la fin de chaque séance.

## 7. Divers, prochaines séances

- J.-C. Probst dit qu'il regrette de n'avoir pas pu assister à la séance de présentation des consortiums de la part de la bci. Faute de participants, cette séance de la CIB avait alors été annulée. Il demande s'il est possible de refaire cette présentation.
- M. Fischer répond qu'il n'est plus possible de présenter le projet sur la même forme qu'en février, car le dossier a avancé. Un état du dossier pourra par contre être fait lors de la prochaine séance de la CIB.
- R. Longet dit que si M. Fousseret maintient son invitation, la CIB pourra se rendre à Besançon en septembre. Cette séance traitera de la santé et de la sécurité. J. Parrat (hygiéniste du travail pour le Canton du Jura) est invité à faire une présentation.
- R. Longet demande aux représentants français de bien vouloir leur transmettre les rapports de leurs experts en hydrogéologie, afin que les membres de la CIB puissent en prendre connaissance pour la prochaine séance de la CIB.
- **La prochaine séance de la CIB (n°3/2006) se déroulera à Delémont le lundi 19 juin à la salle des cars postaux** (de 9h30 à 13h00). Le sujet principal de cette séance sera l'hydrogéologie. M. Jacky Mania (expert du conseil régional) et M. Elsass du BRGM (expert de la DIREN) présenteront les résultats de leurs études.

Pour le procès-verbal : Sandrine Schmidt

17.05.06/SS/AB

Annexes (transmises avec ce PV) :

- Correspondance entre le collectif Bonfol et le Ministre du DEE
- PV Français et Suisse de la séance du 21 mars à Altkirch entre le SAT et la sous-préfecture

Annexes (disponibles sur le site Internet de la CIB [www.jura.ch/ci-bonfol/](http://www.jura.ch/ci-bonfol/)) :

- Présentation de M. Jean-Baptiste Maître : Procédure de plan spécial cantonal pour la DIB
- Présentation de M. André Bapst : Traitement des exigences par l'OEPN
- Question écrite de Mme L. Merguin Rossé et réponse du gouvernement "Suivre l'état sanitaire de la santé de la population et des travailleurs durant la phase d'assainissement de la décharge de Bonfol"
- Articles de presse